

Lanmeur

Les enfants bretonnants entrent en 6^e à la rentrée

Une filière bilingue breton ouvrira-t-elle au collège aux Quatre-Vents, en septembre prochain ? Le recteur dit oui... Si dix élèves minimum s'inscrivent.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ouvrir une filière bilingue au collège ?

L'ouverture d'une filière bilingue breton-français s'inscrit dans la continuité de cet enseignement lancé en classe maternelle à l'école publique en 2004. Il s'agit de l'assurer jusqu'en terminale. Et ainsi d'inscrire l'ancrage du bilingue sur le territoire du pays de Morlaix.

Pour combien d'enfants ?

Huit enfants issus de la maternelle de Lanmeur sont déjà pré-inscrits en 6^e. Or pour ouvrir une filière, l'inspection d'académie a fixé un seuil d'ouverture à dix élèves, pour des raisons économiques mais aussi pédagogiques. Les échanges sont en effet plus riches entre les élèves et l'enseignant. Six élèves de Plestin pourraient être intéressés. Ces derniers auront le choix entre le collège de Lannion et celui plus proche, de Lanmeur. L'académie peut aussi accorder des dérogations pour des élèves venant d'autres écoles.

Pour combien d'heures en breton ?

Six. C'est Marc Coehard, professeur de breton et d'histoire-géographie, qui assurera les cours en breton. Avec trois heures de langue bretonne,



La filière bilingue vit depuis 2004 à l'école publique des Quatre-Vents. Ici, les élèves de la maternelle et trois heures d'histoire-géographie également en breton.

Comment cela se passera ?

Les enfants sont en classe avec les autres élèves. À l'instar des autres options, les enfants bretonnants se retrouvent pour les cours spécifiques en breton. Une autre discipline comme

les maths par exemple pourrait être enseignée en breton, mais cela reste conditionné au nombre d'élèves.

collège, le samedi 12 mars, de 9 h à 12 h. En amont, ces enfants seront conviés à une journée d'accueil.

Quels sont les prochains rendez-vous ?

Les enfants bretonnants actuellement en CM2 ainsi que leurs parents, seront conviés aux portes ouvertes du

Renseignements

02 98 67 50 43 ou par mail
ce.0290047v@ac-rennes.fr

tél.